



## SERVICES MÉDICAUX - ACTION SOCIALE

# NOTATIONS 2021 : LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE EST UN DROIT !

**Après six années consécutives de gel des salaires, la Direction de la SA SNCF soumet à nouveau le déroulement de carrière des cheminots à ses objectifs de « performance économique ».**

**Clé de voûte de sa stratégie, la réduction de la masse salariale se matérialise déjà par de nombreuses suppressions d'emplois, peu d'embauches et des salaires en berne.**

**Il est temps pour la Direction de mettre fin à cette politique de déclin !**

**La Fédération CGT des cheminots exige que l'exercice des notations 2021 marque une amélioration sensible du déroulement de carrière des cheminots.**

La crise sanitaire a engendré depuis mars 2020 un engagement supplémentaire des personnels Médicaux et Sociaux. La Direction d'OPTIM' SERVICES a d'ailleurs reconnu le rôle essentiel de ces services pour la continuité du Service Public Ferroviaire malgré la pandémie.

Les cheminots des Services Médicaux ont notamment permis la continuité des visites d'embauche, des visites médicales et des consultations par divers moyens.

Les cheminots de l'Action Sociale SNCF ont dû s'adapter au pied levé, avec le manque de moyens que l'on connaît, pour rester présents auprès d'un nombre croissant de bénéficiaires en grande difficulté.

A ces égards, la prime et la gratification ne sont pas les réponses attendues. La CGT demande le passage à l'ancienneté de E sur F des cheminots médico-sociaux en reconnaissance de l'évolution des exigences métiers, y compris en dehors de toute considération pandémique.

Il s'agit également, par ce biais, de construire un véritable parcours professionnel et ainsi de redonner de l'attractivité à nos métiers et de lutter contre la vague de démissions qui perdure.

En ce sens, la CGT s'oppose évidemment à la fermeture des Cabinets Médicaux périphériques et à ce que la Direction appelle « des petits CAS » ou encore au projet à peine dissimulé de fermeture de nos LAE.

**Pour rappel :**

**Médical :** la Fédération CGT des Cheminots a obtenu la reconnaissance à la SNCF du Bac +3 pour les IDE, ainsi qu'une reconnaissance des missions d'infirmier-e-s polyvalent-e-s. Pour autant, elle continue d'exiger :

- La reconnaissance des spécialités des postes d'infirmier-e-s (SST, pluri-compétence, sophrologie, diététicienne...) par le passage de E sur F à l'ancienneté ;
- La requalification à G de tous les postes de responsables de cabinets médicaux régionaux ;
- La présence d'au moins un-e secrétaire par cabinet médical et par médecine adossé-e à un parcours professionnel de C sur D à l'ancienneté.



**Social** : Les travailleurs sociaux sortent du cursus d'attachés TS à la Position de Rémunération 17. Pour la Fédération CGT des Cheminots, le parcours professionnel n'est pas pour autant acceptable.

Au même titre que pour les Services Médicaux, la CGT revendique :

- Le passage de E sur F à l'ancienneté sur les postes de Travailleurs Sociaux ;
- La requalification à G des postes de Dirigeants d'UAS et des structures de l'AS ;
- La présence d'un-e secrétaire-assistant-e par CAS sur un poste à fourchette C sur D ;
- Le maintien des LAE et le développement de l'offre éducative et famille incluant l'embauche d'éducateurs spécialisés.

**Pour les notations 2021, vos déléguées de commissions CGT :**

Collège Exécution	Collège Maîtrise
Sonia BEKKOUCHE sonia.bekkouche@sncf.fr 06 64 27 98 12	Ludivine BRICHE ludivine.briche@sncf.fr 06.26.20.90.62
	Adeline MEUNIER adeline.meunier@sncf.fr 06.18.23.10.42.

**Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 10H à 16H**

Les réclamations sont à nous adresser **signées** pour être recevables. Vous pouvez vous adresser à tous les militants CGT en proximité ou encore nous les transmettre par mail.

**Réglementairement, seules les réclamations transmises à la Direction par vos déléguées sont examinées par la commission de notations. L'aval de la hiérarchie de proximité n'est pas nécessaire pour nous adresser vos réclamations. La démarche est personnelle.**

**Dates à retenir :**

- ✓ Remise des réclamations par les déléguées de notations : maîtrises : le 09 mars / exécutions : le 17 mars.
- ✓ Commissions de notations : maîtrises : le 22 mars / exécutions : le 24 mars.

**Date limite d'envoi des réclamations :  
vendredi 05 mars 2021 pour les maîtrises  
et vendredi 12 mars 2021 pour les exécutions.**

**Important** : L'interdiction de transmettre les listings aux cheminots perdure et pénalise la parfaite information sur le positionnement dans la grille.

Pendant, le temps moyen passé sur une PR, sur une qualification ou sur un niveau, est si élevé que les cheminots peuvent, TOUS, légitimement rédiger leurs réclamations à leurs déléguées.

Sachant qu'une réclamation pour la Position de Rémunération supérieure n'empêche pas de réclamer également pour la qualification supérieure ou le niveau 2 de la qualification.

**Vos déléguées CGT s'engagent à défendre votre demande et quelle qu'en soit l'issue, elles vous contacteront personnellement pour vous informer des raisons avancées par la hiérarchie pour motiver son accord ou son refus.**

